

La tarification

Les tarifs journaliers, applicables au 1er janvier 2025 :

Chambre seule :

Hébergement :	73,06 €	82,59 € à la charge du résident
Dépendance :		
- GIR 1/2 :	35,40 €	
- GIR 3/4 :	22,46 €	
- GIR 5/6 :	9,53 €	

Chambre double :

Hébergement :	69,38 €	78,91 € à la charge du résident
Dépendance :		
- GIR 1/2 :	35,40 €	
- GIR 3/4 :	22,46 €	
- GIR 5/6 :	9,53 €	

Des aides financières peuvent vous aider à payer les frais d'un séjour en hébergement temporaire :

- possibilité d'intégrer une partie du financement dans le plan APA à domicile pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4 ;
- l'ASH (aide sociale à l'hébergement) ;
- des aides des caisses de retraite.

L'instruction des dossiers de financement peut être assurée par l'équipe administrative de l'EHPAD.

Inscription

Les demandes d'admission sont à formuler par écrit ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30.



Contactez pour cela :

Le Cadre de Santé

Tél : 03 23 97 56 01

Fax : 03 23 97 56 32

cadre.ehpad@ch-lenouvion.fr

Le Responsable de l'Hébergement

Tél : 03 23 97 56 39

Fax : 03 23 97 56 57

hebergement@ch-lenouvion.fr

L'Equipe soignante

Tél : 03 23 97 56 61

dpi.ehpad@ch-lenouvion.fr

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

EHPAD

« Résidence La Thiérache »



40, rue André Ridders
02170 Le Nouvion-en-Thiérache

Tél : 03 23 97 56 39

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une durée maximum de 3 mois dans l'année.

Les objectifs

- permettre aux personnes de pouvoir **continuer à vivre chez elles** et, pour ce faire, de pouvoir ponctuellement avoir recours à un hébergement temporaire ;
- permettre à leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement et **passer le relais** ;
- peut également être utilisé comme une **première étape** avant une entrée définitive en maison de retraite ;
- élaborer un projet individuel d'aide et de soins pour maintenir l'autonomie et le lien social.

Le personnel

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont formés à la bientraitance, aux droits des patients, à la gestion des troubles du comportement et à la méthodologie de l'humanité.



Les activités

Chaque résident organise sa journée comme bon lui semble. Des activités et animations collectives lui sont proposées chaque jour.



Le programme hebdomadaire est distribué à chacun, en même temps que le menu. Le résident en hébergement temporaire bénéficie des mêmes services que les autres résidents :

- des activités de vie quotidienne (cuisine, jardinage...),
- des activités motrices (gymnastique douce, promenades, parcours extérieur de santé, relaxation...),
- des activités de stimulation cognitive (mémoire, lecture, chant, écoute musicale...),
- des ateliers saveurs des terroirs,
- l'accès au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- des soins esthétiques...



Informations pratiques



Les visiteurs sont les bienvenus à l'EHPAD quand ils le souhaitent. Cependant, afin de préserver la tranquillité des résidents, il est conseillé de privilégier leur venue entre 10 heures et 20 heures.

L'accueil en hébergement temporaire est de 3 mois par an maximum en continu ou en discontinu.

Une place de disponible à l'EHPAD du Nouvion.

Un personnel médical, une équipe soignante et paramédicale, une équipe d'animation, des personnes qualifiées toujours à vos côtés.